

COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD RELATIF A L'AMELIORATION DE LA CONCILIATION VIE PROFESSIONNELLE / VIE PERSONNELLE DES POSTIERES ET DES POSTIERS AIDANTS

Mercredi 10 avril 2019

C2 - Restreint

Mise en place de l'accord

- Signature de l'accord le 18 septembre 2018
- Informations des postiers :
 - Diffusion d'un infoposte sur la signature de l'accord et les nouvelles mesures
 - Diffusions régulières d'informations : Forum, Forum web, Newsletters
- Informations de la filière RH et DSRH :
 - Diffusion du BRH relatif à l'application de l'accord
 - Informations régulières des assistants sociaux
 - Rappels des dispositifs RH mis en place par l'accord auprès de la filière RH et des référents diversité et handicap par le biais des branches (début 2019) et via l'Intranet, les newsletters et journaux internes
 - Informations des RRH et des CSRH expliquant le process de :
 - La saisie des dons de jours
 - La saisie des demandes et prises de jours de solidarité
 - La création d'une ASA aidant et le mode opératoire pour en prendre
 - Mise en place des ASA aidants sur GTM

Mise en place de l'accord

- En cas de méconnaissance des process ou de doute sur les process, les RRH peuvent s'adresser au guichet des aidants ou à la commission d'attribution des jours de solidarité.
- Informations de la DNAS et du guichet des aidants :
 - Il a été formé sur le nouvel accord et sollicite la DDEC si besoin.
 - Il renseigne les postiers sur les dispositifs RH et sur les offres de l'action sociale
 - Il est un outil d'aide à la diffusion des actions mises en place par La Poste, et complète la communication sur le sujet en permettant à chaque postier d'être informé.

Communication



- Communication interne depuis la signature de l'accord :
 - Diffusion d'un Infoposte
 - Article : Forum, portail malin, Forum web ...
 - Mise en ligne de l'accord sur NetRH
 - Article sur l'accord dans les actualités de NetRH
 - Diffusion d'informations sur la newsletter DiversitéS
 - Présentation de l'accord aidants à la filière communication et aux associations de la DNAS



- Communication externe

- Communiqué de presse : octobre 2018
- Nombreuses reprises et interviews : presse, radio ...



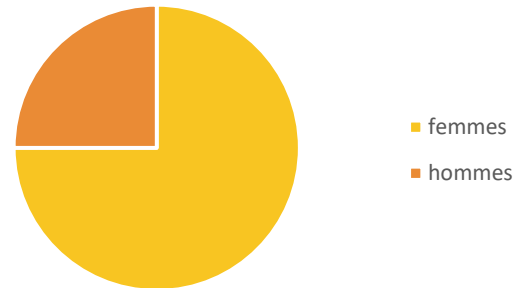
- La Poste a reçu le second prix « Entreprise et salarié aidants » pour sa politique globale en faveur des aidants (accord social et actions sociales)



Don de jours : sept 2018 à mars 2019

- Nombre de jours total donnés : **1 454 jours**
 - Nombre de jours donnés par La Poste : **1 333 jours**
 - Nombre de jours donnés par les postiers : **121 jours**
- Nombre de postiers donateurs : **54 personnes**

Typologie des donateurs



- Nombre de jours moyen donnés par personne : **2,24 jours**
- Type de jours donnés : 70% des jours donnés sont des CA
- Process informatique pour le don de jours (donateurs et bénéficiaires) prévu pour l'été 2019. Mise en place d'un dispositif manuel en attendant.

Bénéficiaires de jours solidarité

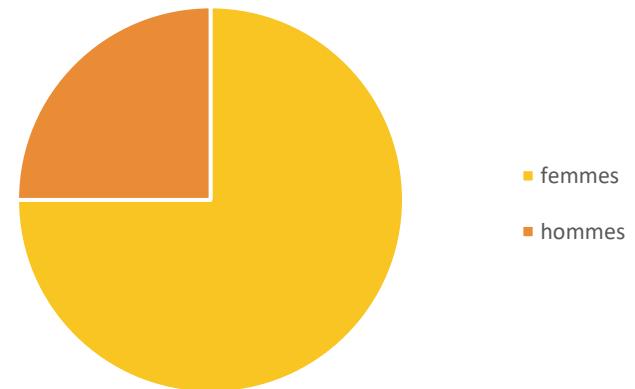
De fin septembre 2018 à fin mars 2019 :

- 7 personnes ont bénéficié de jours solidarité et 3 ont bénéficié d'un renouvellement.
- Le nombre total de jours accordés à fin mars est de : **298 jours**
- 1 demande a été refusée en 2018 car le demandeur était en ATM jusqu'à fin 2018. Pas de demande faite en 2019 à ce jour.
- Les jours solidarité accordés sont en cours d'utilisation. Aucun jour n'a fait l'objet d'un reversement à ce jour.
- La Commission d'attribution nationale s'est réunie 8 fois dans un délai moyen de 4 jours.

ASA Aidants de septembre 2018 à mars 2019

- **56** postiers ont effectué 64 demandes d'ASA
 - 16 personnes en 2018
 - 40 personnes en 2019
- **76** jours d'ASA aidants ont été pris
 - 23 jours en 2018
 - 53 jours en 2019
- **1,35** jours d'ASA pris en moyenne par bénéficiaire

Typologie des bénéficiaires



Les prochaines étapes

- Suivre la mise en place des process informatiques pour le don de jours : été 2019
- Communiquer auprès des postiers :
 - Sur les outils informatique mis en place : été 2019
 - Sur les mesures de l'accord et les process lors de la journée des aidants
 - Sur la possibilité de faire des dons de jours en fin d'année